

Arménie



«La Turquie bloque les canaux de normalisation des relations avec l'Arménie,» a déclaré le vice-ministre arménien des Affaires étrangères, **Chavarche Kotcharian**.

La déclaration fait suite aux remarques du président Recep Tayyip Erdoğan, accusant l'Arménie de *"bloquer tous les canaux de coopération bilatérale"*.

"Les voies de normalisation des relations avec la Turquie sont bien connues. Ce sont les protocoles arméno-turcs signés à Zurich en 2009. La Turquie a refusé de ratifier ces protocoles; par conséquent, c'est la Turquie qui bloque les canaux de normalisation des relations arméno-turques, et non le contraire", a précisé Kotcharian.

(...)



Le ministre des Affaires étrangères **Edouard Nalbandian** a reçu le secrétaire général de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, **Michael Christides**.

Le ministre a indiqué que l'Arménie attache de l'importance aux processus d'intégration économique régionale et, guidée par ce principe, participe activement à la coopération à multiples facettes dans le cadre de l'OCEMN.

le Secrétaire Général a exprimé sa satisfaction pour l'implication active de l'Arménie dans le cadre de l'Organisation.

Les interlocuteurs ont abordé la prochaine présidence de l'Arménie au sein de l'Organisation et ses priorités. Ils ont discuté des domaines prioritaires de collaboration au sein de la CEMN, ainsi que des questions liées aux réformes de l'organisation.

Edouard Nalbandian a fait remarquer que certaines tentatives au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OCEMN sont en contradiction avec la

charte et les principes de l'Organisation, qu'elles sont préjudiciables et portent un coup à l'autorité de l'Organisation.

(...)



Prenant la parole à la 24e session du Conseil ministériel de l'OSCE à Vienne, **Edouard Nalbandian** a déclaré : (extraits)

"L'Arménie a toujours été un ardent défenseur de la sécurité indivisible dans l'espace de l'OSCE et a continuellement contribué aux discussions visant à renforcer le contrôle des armements et les mesures de confiance et de sécurité (CSBM).

()... La fermeture du bureau de l'OSCE à Erevan a créé un précédent très négatif. Le refus de l'Azerbaïdjan de se rallier au consensus sur la prorogation du mandat du Bureau a porté atteinte non seulement à l'intégrité des missions sur le terrain de l'OSCE, mais à sa capacité de coopération inclusive. L'Azerbaïdjan n'a pas respecté les engagements de l'OSCE et a éliminé le Bureau de l'OSCE dans son propre pays avant d'attaquer et de fermer la dernière mission à part entière de l'OSCE dans la région.

Il est particulièrement déplorable que le Bureau ait été fermé contre sa volonté et que des efforts constants aient été déployés pour sa préservation par le pays hôte et tous les États participants, à une exception près : l'Azerbaïdjan. Nous voudrions rappeler que les présidences allemande et autrichienne ont rejeté les accusations de l'Azerbaïdjan contre le bureau d'Erevan. Il n'est pas surprenant que l'Azerbaïdjan se soit retrouvé isolé dans sa contestation du bureau de l'OSCE à Erevan.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération étroite dans le cadre de l'OSCE. Le *"programme de coopération arménienne"* ouvre de bonnes opportunités à cet égard.

()... Il y a exactement dix ans, les Principes de base pour le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh ont été présentés aux côtés par les pays coprésidents du Groupe de Minsk en marge du Conseil ministériel de l'OSCE de Madrid.

Deux ans plus tard, le Conseil ministériel d'Athènes a adopté une déclaration au nom de tous les États participants soutenant fermement les Principes

fondamentaux - Le non-usage de la force ou la menace de la force, l'intégrité territoriale et l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples, et a noté l'engagement des parties à parvenir à un accord sur la résolution du conflit du Haut-Karabakh. Les présidents des pays coprésidents, dans leurs cinq déclarations conjointes publiées depuis 2009, ont réitéré leur soutien à ces principes et aux principaux éléments de la résolution du conflit qui ont été présentés par eux comme un tout intégré. Depuis lors, les coprésidents ont réaffirmé cette approche à maintes reprises, notamment pendant la quasi-totalité des Conseils ministériels de l'OSCE et, plus récemment, dans leur déclaration commune faite à Hambourg. À maintes reprises, l'Arménie n'a cessé de réitérer sa volonté de poursuivre les négociations sur la base de ces principes et de ces éléments en vue d'un règlement exclusivement pacifique du conflit.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles jusqu'à présent, il n'a pas été possible de faire avancer le processus de paix malgré de nombreuses réunions aux niveaux présidentiel et ministériel, de nombreux cycles de négociations, de l'infatigable médiation des pays coprésidents et du ferme soutien de l'OSCE. Et tous ceux qui ont soutenu les efforts et les approches des coprésidents.

Premièrement, l'Azerbaïdjan a pris du recul et a refusé les trois principes susmentionnés de la résolution du conflit du Haut-Karabakh comme base du règlement du conflit.

Deuxièmement, l'Azerbaïdjan a adopté une approche sélective vis-à-vis des éléments proposés par les coprésidents, qui ont constamment mis en garde contre une telle pratique, puisqu'ils conçoivent leurs propositions comme un tout indivisible, et ont précisé que toute tentative de sélectionner certains principes ou éléments rendraient impossible de trouver une solution.

Troisièmement, Bakou ne respecte pas les accords conclus et les retours d'expérience, comme cela s'est produit lors de nombreux rounds de négociations, notamment lors des sommets de Saint-Pétersbourg (juin 2010), d'Astrakhan (octobre 2010), de Sotchi (mars 2011), de Kazan (juin 2011). Le refus systématique de l'Azerbaïdjan d'honorer les accords antérieurs remet sérieusement en question la crédibilité de Bakou en tant que partie négociante.

Quatrièmement, le torpillage presque constant des efforts des coprésidents et les tentatives de transférer la médiation à d'autres formats montrent les intentions de l'Azerbaïdjan de faire dérailler les négociations. Il n'est pas surprenant que les co-présidents dans leurs déclarations publiques aient appelé Bakou à renverser cette position.



Cinquièmement, l'utilisation ou la menace de l'usage de la force par l'Azerbaïdjan, les violations régulières du cessez-le-feu et les provocations, les exercices militaires dénotent une non-conformité flagrante au document de Vienne, les déclarations belliqueuses de hauts fonctionnaires de l'Azerbaïdjan indiquent que Bakou considère la guerre comme une option viable. Les coprésidents ont appelé l'Azerbaïdjan à s'abstenir de toute aggravation de la situation et à réaffirmer son engagement en faveur d'un règlement pacifique. Personne ne doute que c'est l'Azerbaïdjan qui viole constamment le cessez-le-feu et recourt à l'escalade de la situation.

Sixièmement, l'agression de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh en avril 2016 a causé de sérieux dommages au processus de négociation, laquelle s'est accompagnée de graves violations du droit international humanitaire, d'atrocités contre la population civile, notamment d'enfants, de mutilations de femmes et de personnes âgées, de décapitations du style Daech.

Septièmement, après l'agression d'avril, les coprésidents ont organisé deux sommets à Vienne et à Saint-Pétersbourg avec la participation des Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan pour faire face aux conséquences de la guerre. L'Azerbaïdjan a refusé de mettre en œuvre ce qui avait été convenu et souligné dans le cadre de ces Sommets, en particulier sur le règlement exclusivement pacifique du conflit, le plein respect des accords trilatéraux de 1994-1995, non limités dans le temps, a refusé les enquêtes sur les violations du cessez-le-feu, l'élargissement de l'équipe du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE dans le but d'accroître l'efficacité des capacités de surveillance sur le terrain. Le but déclaré de ces accords était de créer les conditions pour l'avancement du processus de paix, donc, en les rejetant, Bakou entrave volontairement les négociations.

Huitièmement, l'Azerbaïdjan continue à pratiquer un discours de haine anti-arménien, il appelle tous les Arméniens du monde son ennemi numéro un, il écrit dans les manuels scolaires que les Arméniens sont les ennemis génétiques de l'Azerbaïdjan, il efface toute trace du patrimoine culturel arménien et des sites religieux, il prétend que les territoires de l'Arménie sont des terres prétendument azerbaïdjanaises anciennes. L'Azerbaïdjan a depuis longtemps mis sur la liste noire la population du Haut-Karabakh, et ensuite, il a commencé à y mettre tous ceux qui visitent le Haut-Karabakh. Ceux qui aspirent sincèrement à la paix ne font pas de telles actions.



Neuvièmement, après de nombreuses années de négociations sur les Principes de base, l'Azerbaïdjan a commencé à affirmer qu'il n'était pas nécessaire de les adopter, par manque de respect aux autres parties dans la négociation, aux pays coprésidents et aux efforts et au temps considérables investis

dans le processus.

La position intransigeante et maximaliste de l'Azerbaïdjan est devenue un obstacle sérieux à l'avancement du processus de paix et a fortement contribué à la préservation du statu quo. Les propositions de règlement des conflits des coprésidents sont un moyen de changer le statu quo. Cependant, l'Azerbaïdjan rejette ces propositions, faisant tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir intact le statu quo, tout en prétendant qu'il prône le changement du statu quo.

Les intentions de l'Azerbaïdjan peuvent être facilement suivies par ses dépenses. Bakou dépense des milliards pour acheter de l'influence dans les capitales mondiales, comme cela est devenu évident par une affaire de "Laundromat" notoire, elle dépense beaucoup plus pour acheter des armes sophistiquées, mais il n'a rien investi jusqu'à présent pour préparer sa population à la paix, comme les co-présidents l'ont toujours demandé.

Si Bakou respecte les appels des coprésidents à respecter strictement le cessez-le-feu, met en œuvre les accords précédemment conclus, réitère son adhésion aux trois principes de la résolution des conflits proposés par les coprésidents et s'engage de manière constructive dans les négociations, cela ouvrira la voie pour faire avancer le processus de paix et changer le statu quo.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'alternative aux pourparlers de paix et qu'il est nécessaire de mener des négociations intensives sur la base des propositions des coprésidents.

C'est avec cette compréhension que j'ai rencontré six fois mon collègue azerbaïdjanais au cours de l'année écoulée et que le dernier était hier dans le cadre de ce Conseil ministériel. Les rencontres entre les ministres et la médiation efficace des coprésidents ont permis de préparer le Sommet des présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan à Genève le 16 octobre dernier. C'était la première rencontre entre les Présidents après environ seize mois d'intervalle, un point positif.

Pour la première fois depuis environ quatre ans au Sommet de Genève, il a été possible d'adopter une déclaration commune, bien que très brève. À maintes reprises, l'Arménie s'est déclarée prête à s'associer aux déclarations des coprésidents, mais l'Azerbaïdjan a toujours refusé de faire une déclaration commune. Cette déclaration commune reflète ce que l'Arménie préconise depuis longtemps : prendre des mesures supplémentaires pour réduire les tensions sur la ligne de contact. Ces mesures ont été identifiées dans les déclarations faites lors des Sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg en 2016. La déclaration de Genève soulignait également la nécessité d'intensifier le processus de négociation, ce que l'Arménie a toujours fortement préconisé.

Malheureusement, juste après le Sommet, Bakou a encore eu recours à son langage d'accusations sans fondement, et de bellicisme.

L'année prochaine la population du Haut-Karabakh marquera les 30 ans de sa lutte pour le droit de choisir son destin, pour la dignité humaine et la liberté.

En trois décennies, les habitants de l'Artsakh, malgré la guerre dévastatrice et toutes les difficultés, ont réussi à créer une société basée sur le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et des institutions démocratiques. Le règlement du conflit doit respecter tous les droits inhérents du peuple de l'Artsakh et doit assurer leur mise en œuvre sans entraves".